

BIEN VIEILLIR À DOMICILE : LA RÉPONSE CONJOINTE DES COLLECTIVITÉS ET DES BAILLEURS SOCIAUX

LES LOGEMENTS SOCIAUX ADAPTÉS

Avec le vieillissement global de la population, on observe une recrudescence de personnes en perte d'autonomie. Pour faire face à cet enjeu, la Ville d'Angers, son CCAS, Angers Loire Métropole et les bailleurs sociaux ont établi une convention pour la réalisation d'une offre de logements sociaux adaptés et/ou adaptables en direction des personnes âgées dans le parc existant (réhabilitation) et dans de nouvelles constructions. La convention entend permettre aux seniors de mener un projet de vie personnel digne, et ce de la retraite active à la dépendance progressive.

UN PROJET COMMUN

Chacun de leur côté, les signataires de la convention avaient déjà commencé un travail sur cette nouvelle donnée démographique : les agents du CCAS effectuaient un travail de sensibilisation aux enjeux du vieillissement, les bailleurs sociaux adaptaient certains logements suite à la demande de locataires, et la communauté urbaine réfléchissait aux solutions concrètes à apporter à ces populations. Ainsi, l'idée de mener un projet commun, plus conséquent, structuré et efficace que des initiatives ponctuelles et individuelles a rapidement convaincu. Un cahier des charges comportant des lignes directrices prenant en compte les spécificités de chaque bailleur a été élaboré au cours de consultations et de réunions préparatoires où chacun a pu exprimer ses attentes, ses besoins et ses difficultés.



Ville d'Angers

Ville Amie des Aînés depuis 2012
Angers (49)

OBJECTIFS :

- Penser le vieillissement de la population de manière stratégique et à long terme en adaptant le parc locatif d'Angers.
- Proposer un cadre partenarial qui définit des orientations stratégiques et opérationnelles d'habitats favorables aux vieillissements des locataires du parc social.
- Optimiser et accompagner le parcours résidentiel des seniors et favoriser le maintien à domicile.

PRATIQUE :

- Préparer, concevoir et rédiger une convention.
- En définir les objectifs quantitatifs et qualitatifs clairs.
- Trouver des signataires.
- Les faire collaborer.
- Evaluer l'action dans sa globalité.

LES RÉALISATIONS

- Plus de 600 logements auront été adaptés d'ici fin 2018 (plus ou moins fortement selon les bailleurs). Certains ayant travaillé la sécurisation technique des logements, d'autres les partenariats pour développer des services de soutien à domicile, d'autres l'accessibilité du logement, etc. ;
- Les bailleurs utilisent des labels reconnus tels que HABITAT SERVICE SENIOR ou VIVALIB ;
- Des démarches de lutte contre l'isolement des locataires sont engagées (par exemple plus de 100 petits déjeuners ont été organisés dans les halls d'immeuble, conjointement avec les bailleurs et les équipes citoyennes MONALISA supervisées par le CCAS) ;
- Une charte de relogement des locataires dans les quartiers QPV a été réalisée avec un comité opérationnel qui se réunit tous les mois (bailleurs + CCAS + équipe aggro ANRU) ;
- Des logements sont « fléchés » prioritairement pour les personnes en perte d'autonomie liée à l'âge ou le handicap (suite loi ASV) ;
- Une cartographie des quartiers d'Angers favorables à l'avancée en âge est établie et permet d'orienter prioritairement les adaptations du parc sur le territoire (environnement de proximité compensant la perte de mobilité ; analyse d'environnements urbains bienveillants et bientraitants) ;
- Une aide financière complémentaire de la communauté urbaine pour les opérations de réhabilitation de 1000 euros /logements adaptés est votée (plafond de 10000 euros /opération immobilière) ;
- Un budget « coup de pouce » pour les innovations sociales associées est proposé par le CCAS (30 000 sur 3 ans) ;
- Un référentiel « Angers, ville Haute Qualité Humaine » est en cours de mise en œuvre, par extension de la convention (environnement urbain bienveillant et bientraitant) ;

- La proposition d'étendre le périmètre d'application de la convention à l'agglomération est à l'étude.

VIVRE PLEINEMENT DANS SA VILLE

Via ce projet, les collectivités confirment leur démarche active pour rendre visible un enjeu démographique primordial et bien souvent occulté. Cette action prend en considération les problèmes de sa population et lui propose une solution pour vivre pleinement sa retraite et pour mener un projet de vie digne quel que soit son niveau de ressources. Les ménages les plus modestes savent aujourd'hui que le parcours résidentiel se poursuit avec l'avancée en âge, dans des conditions d'adaptation et d'innovation technique, technologique et sociale. De plus, la convention porte également l'objectif de promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle en permettant aux seniors de conserver leur place dans la société, dans un parc familial ordinaire où tous les âges se côtoient. Une reconduction de la convention est d'ores et déjà envisagée.

APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la Ville d'Angers, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com

